

Simulations de groupement / Calculs selon SwissDRG 2024

1. THÉRAPIE D'ADMINISTRATION D'ANTISPASTIQUE PAR POMPE IMPLAN-TABLE POUR LES PATIENTS SOUFFRANT D'INFIRMITÉ MOTRICE CHRONIQUE, P. EX. AVEC SynchroMed™ II, SynchroMed™ III

Positions SwissDRG

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus														
ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Test

G82.42	G82.61!	89.15.40	03.90.10	01	B60B	M	Paraplégie/tétraplégie	0,915	6	1	0,587	14	0,144	CHF 8'693
G35.20		89.15.40	03.90.10	01	B68B	M	Sclérose en plaques et ataxie cérébelleuse, plus d'un jour d'hospitalisation	0,767	5,1	1	0,359	11	0,115	CHF 7'287
G80.0	M62.40	89.15.40	03.90.10	01	B85A	M	Maladies dégénératives du système nerveux avec CC extrêmement sévères ou diagnostics de complication ou acte diagnostique neurologique complexe, ou paralysies cérébrales ou âge < 16 ans ou diagnostic aggravant ou paraplégie/tétraplégie, plus d'un jour d'hospitalisation	1,126	7,4	1	0,541	17	0,161	CHF 10'697
G95.83		89.15.40	03.90.10	01	B60B	M	Paraplégie/tétraplégie	0,915	6	1	0,587	14	0,144	CHF 8'693
S06.20	X59.9	89.15.40	03.90.10	01	B81C	M	Autres affections du système nerveux, plus d'un jour d'hospitalisation	0,764	5,8	1	0,349	13	0,129	CHF 7'258

Implantation pompe

G82.42	G82.61!	03.9B.11	03.90.11	01	B61C	O	Paraplégie/tétraplégie ou lésions de la moelle épinière avec procédure opératoire complexe ou traitement sous vide ou procédure opératoire particulière en plusieurs temps ou situation coûteuse ou traitement de soins infirmiers complexes à partir de 51 points	2,979	12	2	0,554	25	0,188	CHF 28'301
G35.20		03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,873	5,1	1	0,420	13	0,182	CHF 27'294
G80.0	M62.40	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,873	5,1	1	0,420	13	0,182	CHF 27'294
G95.83		03.9B.11	03.90.11	01	B61C	O	Paraplégie/tétraplégie ou lésions de la moelle épinière avec procédure opératoire complexe ou traitement sous vide ou procédure opératoire particulière en plusieurs temps ou situation coûteuse ou traitement de soins infirmiers complexes à partir de 51 points	2,979	12	2	0,554	25	0,188	CHF 28'301
S06.20	X59.9	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,873	5,1	1	0,420	13	0,182	CHF 27'294

Remplacement pompe

Z45.1		03.9B.11		01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,873	5,1	1	0,420	13	0,182	CHF 27'294
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-------	------------

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus

ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Explantation pompe

Z45.1		03.9B.31		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Explantation cathéter

Z45.1		03.99.41		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Revision pompe sans remplacement

Z45.1		03.9B.21		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Revision cathéterou pompe

Z45.1		03.99.21		23	Z01Z	M	Procédures opératoires lors d'autres circonstances induisant une mise à contribution de la santé publique	0,806	3,1	1	0,256	7	0,116	CHF 7'657
-------	--	----------	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Remplissage pompe

Z45.1		00.98.10		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

- 1) Jours d'hospitalisation pris en compte pour le calcul des forfaits par cas.
- 2) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel il faut procéder à une réduction du forfait par cas.
- 3) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel un supplément journalier est payé en plus du forfait par cas.
- 4) Si la définition du DRG ne prévoit aucune borne inférieure ni supérieure de durée de séjour, aucune valeur n'est inscrite dans le catalogue.



CODES CHOP 2024 PERTINENTS

00.98 Recharge et programmation d'une pompe de perfusion programmable totalement implantée

Code CHOP	Texte
00.98.10	Recharge et programmation d'une pompe de perfusion programmable totalement implantée à débit constant, profil journalier variable

03.90 Insertion de cathéter dans le canal rachidien pour perfusion de substances thérapeutiques ou palliatives

Cod. a.: Implantation ou remplacement d'une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale (03.9B.1-)

Note: Insertion de cathéter dans espace épidural, sous-arachnoïdien ou sous-dural du canal rachidien avec perfusion intermittente ou continue de substance thérapeutique (avec mise en place de n'importe quel réservoir)

Code CHOP	Texte
03.90.10	Insertion ou remplacement de cathéter pour perfusion intrathécale et épidurale, cathéter temporaire pour perfusion d'essai
03.90.11	Insertion ou remplacement de cathéter pour perfusion intrathécale et épidurale, cathéter permanent pour perfusion continue

03.99 Autre opération de la moelle épinière et du canal rachidien

Code CHOP	Texte
03.99.21	Opération des voies d'écoulement du liquide céphalo-rachidien, révision de réservoir souscutané de LCR, de cathéter ou de pompe à médicament pour perfusion intrathécale et épidural
03.99.41	Ablation de cathéter pour perfusion intrathécale et épidurale

03.9B Interventions sur ou avec une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale

EXCL. Interventions sur ou avec une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intraveineuse (39.9A.2-)

Interventions sur ou avec une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intraventriculaire (02.98.-)

Code CHOP	Texte
03.9B.11	Implantation ou remplacement d'une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale avec profil journalier variable programmable
03.9B.21	Révision sans remplacement d'une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale
03.9B.31	Ablation d'une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale

89.15 Autre test non-opératoire de fonction neurologique

Code CHOP	Texte
89.15.40	Examen neurologique lors de troubles moteurs, étude de la pharmacosensibilité avec tests quantitatifs

Abréviation: Cod. a. = Coder aussi, INCL. = inclusif, EXCL. = exclusif

2. THÉRAPIE D'ADMINISTRATION D'ANALGÉSIIQUES PAR POMPE IMPLANTABLE POUR LES PATIENTS SOUFFRANTS DE DOULEURS CHRONIQUES SÉVÈRES, P. EX. AVEC SynchroMed™ II, SynchroMed™ III

Positions SwissDRG

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus														
ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Test

M79.66	T91.3	89.15.50	03.90.10	08	I71B	M	Affections des muscles et des tendons ou foulure, claquage, âge > 15 ans, plus d'un jour d'hospitalisation	0,548	4,3	1	0,240	9	0,124	CHF 5'206
G54.6	T87.3 + cause extérieure	89.15.50	03.90.10	01	B71C	M	Affections des nerfs cérébraux et périphériques, plus d'un jour d'hospitalisation	0,677	5,1	1	0,311	12	0,105	CHF 6'432
M79.63	M89.03	89.15.50	03.90.10	08	I71B	M	Affections des muscles et des tendons ou foulure, claquage, âge > 15 ans, plus d'un jour d'hospitalisation	0,548	4,3	1	0,240	9	0,124	CHF 5'206
M54.5	M96.1	89.15.50	03.90.10	08	I68E <16J=I68D	M	Affections et blessures dans la région de la colonne vertébrale traitées de manière non opératoire, âge > 15 ans et plus d'un jour d'hospitalisation	0,566	5	1	0,255	11	0,078	CHF 5'377
M54.5	C41.4	89.15.50	03.90.10	08	I68E <16J=I68D	M	Affections et blessures dans la région de la colonne vertébrale traitées de manière non opératoire, âge > 15 ans et plus d'un jour d'hospitalisation	0,566	5	1	0,255	11	0,078	CHF 5'377

Implantation pompe

M79.66	T91.3	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,873	5,1	1	0,420	13	0,182	CHF 27'294
G54.6	T87.3 + cause extérieure	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,873	5,1	1	0,420	13	0,182	CHF 27'294
M79.63	M89.03	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,873	5,1	1	0,420	13	0,182	CHF 27'294
M54.5	M96.1	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,873	5,1	1	0,420	13	0,182	CHF 27'294
M54.5	C41.4	03.9B.11	03.90.11	01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,873	5,1	1	0,420	13	0,182	CHF 27'294

Remplacement pompe

Z45.1		03.9B.11		01	B22Z	O	Implantation d'une pompe à médicaments	2,873	5,1	1	0,420	13	0,182	CHF 27'294
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	----	-------	------------

Explantation pompe

Z45.1		03.9B.31		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus

ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Explantation cathéter

Z45.1		03.99.41		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Revision pompe sans remplacement

Z45.1		03.9B.21		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Revision cathéter ou pompe

Z45.1		03.99.21		23	Z01Z	M	Procédures opératoires lors d'autres circonstances induisant une mise à contribution de la santé publique	0,806	3,1	1	0,256	7	0,116	CHF 7'657
-------	--	----------	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Remplissage pompe

Z45.1		00.98.10		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
-------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------



SynchroMed™ III

- 1) Jours d'hospitalisation pris en compte pour le calcul des forfaits par cas.
- 2) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel il faut procéder à une réduction du forfait par cas.
- 3) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel un supplément journalier est payé en plus du forfait par cas.
- 4) Si la définition du DRG ne prévoit aucune borne inférieure ni supérieure de durée de séjour, aucune valeur n'est inscrite dans le catalogue.

CODES CHOP 2024 PERTINENTS

00.98 Recharge et programmation d'une pompe de perfusion programmable totalement implantée

Code CHOP	Texte
00.98.10	Recharge et programmation d'une pompe de perfusion programmable totalement implantée à débit constant, profil journalier variable

03.90 Insertion de cathéter dans le canal rachidien pour perfusion de substances thérapeutiques ou palliatives

Cod. a.: Implantation ou remplacement d'une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale (03.9B.1-)

Note: Insertion de cathéter dans espace épidural, sous-arachnoïdien ou sous-dural du canal rachidien avec perfusion intermittente ou continue de substance thérapeutique (avec mise en place de n'importe quel réservoir)

Code CHOP	Texte
03.90.10	Insertion ou remplacement de cathéter pour perfusion intrathécale et épidurale, cathéter temporaire pour perfusion d'essai
03.90.11	Insertion ou remplacement de cathéter pour perfusion intrathécale et épidurale, cathéter permanent pour perfusion continue

03.99 Autre opération de la moelle épinière et du canal rachidien

Code CHOP	Texte
03.99.21	Opération des voies d'écoulement du liquide céphalo-rachidien, révision de réservoir souscutané de LCR, de cathéter ou de pompe à médicament pour perfusion intrathécale et épidural
03.99.41	Ablation de cathéter pour perfusion intrathécale et épidurale

03.9B Interventions sur ou avec une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale

EXCL. Interventions sur ou avec une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intraveineuse (39.9A.2-)

Interventions sur ou avec une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intraventriculaire (02.98.-)

Code CHOP	Texte
03.9B.11	Implantation ou remplacement d'une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale avec profil journalier variable programmable
03.9B.21	Révision sans remplacement d'une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale
03.9B.31	Ablation d'une pompe de perfusion totalement implantable pour perfusion intrathécale et épidurale

89.15 Autre test non-opératoire de fonction neurologique

Code CHOP	Texte
89.15.50	Examen de la sensibilité aux opioïdes

Abréviation: Cod. a. = Coder aussi, INCL. = inclusif, EXCL. = exclusif

3. NEUROSTIMULATION ÉPIDURALE POUR LE TRAITEMENT DE LA DOULEUR CHRONIQUE, P. EX. AVEC Inceptiv™ avec closed-loop technology, Vanta™ avec AdaptiveStim™ SureScan® MRI

Positions SwissDRG

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus														
ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Test

M79.66	T91.3	03.93.10-11		01	B21E	O	Implantation d'autres électrodes	1,252	2,5	1	0,295	5	0,147	CHF 11'894
		03.93.20-23		01	B21D	O	Implantation d'électrodes de neurostimulateur épidural permanent	1,577	2,9	1	0,232	6	0,168	CHF 14'982
M54.4	M96.1	03.93.10-11		01	B21E	O	Implantation d'autres électrodes	1,252	2,5	1	0,295	5	0,147	CHF 11'894
		03.93.20-23		01	B21D	O	Implantation d'électrodes de neurostimulateur épidural permanent	1,577	2,9	1	0,232	6	0,168	CHF 14'982
M79.66	I73.0	03.93.10-11		01	B21E	O	Implantation d'autres électrodes	1,252	2,5	1	0,295	5	0,147	CHF 11'894
		03.93.20-23		01	B21D	O	Implantation d'électrodes de neurostimulateur épidural permanent	1,577	2,9	1	0,232	6	0,168	CHF 14'982
M89.04		03.93.10-11		01	B21E	O	Implantation d'autres électrodes	1,252	2,5	1	0,295	5	0,147	CHF 11'894
		03.93.20-23		01	B21D	O	Implantation d'électrodes de neurostimulateur épidural permanent	1,577	2,9	1	0,232	6	0,168	CHF 14'982

Implantation de l'électrode et du stimulateur lors de deux séjours stationnaires

M79.66	T91.3	03.9A.11	03.93.20/22*	01	B21C	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	2,600	3	1	0,932	7	0,184	CHF 24'700
		03.9A.12 ou 03.9A.13	03.93.21/23*	01	B21B	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervention particulière	3,218	2,7	1	0,233	5	0,187	CHF 30'571
M54.4	M96.1	03.9A.11	03.93.20/22*	01	B21C	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	2,600	3	1	0,932	7	0,184	CHF 24'700
		03.9A.12 ou 03.9A.13	03.93.21/23*	01	B21B	O	Implant. d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervent. particulière	3,218	2,7	1	0,233	5	0,187	CHF 30'571
M79.66	I73.0	03.9A.11	03.93.20/22*	01	B21C	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	2,600	3	1	0,932	7	0,184	CHF 24'700
		03.9A.12 ou 03.9A.13	03.93.21/23*	01	B21B	O	Implant. d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervent. particulière	3,218	2,7	1	0,233	5	0,187	CHF 30'571
M89.04		03.9A.11	03.93.20/22*	01	B21C	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	2,600	3	1	0,932	7	0,184	CHF 24'700
		03.9A.12 ou 03.9A.13	03.93.21/23*	01	B21B	O	Implant. d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervent. particulière	3,218	2,7	1	0,233	5	0,187	CHF 30'571

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus

ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Implantation de l'électrode et du stimulateur, en 2 temps d'un séjour stationnaire

M79.66 M54.4 M79.66 M89.04	T87.3 M96.1 I73.0 T91.3	03.9A.11 ou 03.9A.12 ou 03.9A.13	03.93.20/22* 03.93.21/23*	01	B21A	O	Implantation d'un neurostimulateur avec électrodes pour stimulation cérébrale ou pompe à médicaments ou traitement complexe des atteintes motrices extrapyramidales à partir de 14 jours de traitement ou procédures opératoires particulières en plusieurs temps	6,989	10	2	0,633	16	0,199	CHF 66'396
-------------------------------------	----------------------------------	--	------------------------------	----	------	---	---	-------	----	---	-------	----	-------	------------

Remplacement des électrodes et du stimulateur

Z45.80		03.9A.11	03.93.20/22**	01	B21C	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	2,600	3	1	0,932	7	0,184	CHF 24'700
		03.9A.12 ou 03.9A.13	03.93.21/23**	01	B21B	O	Implant. d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervent. particulière	3,218	2,7	1	0,233	5	0,187	CHF 30'571

Explantation du stimulateur

Z45.80		03.9A.41		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
--------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Explantation des électrodes

Z45.80		03.94.10-21 ***		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
--------	--	--------------------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus

ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Revison du stimulateur sans remplacement

Z45.80		03.9A.31		23	Z01Z	M	Procéd. opératoires lors d'autres circonstances induisant une mise à contrib. de la santé publ.	0,806	3,1	1	0,256	7	0,116	CHF 7'657
--------	--	----------	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Revison des électrodes sans remplacement

Z45.80		03.99.30 - 33		23	Z01Z	M	Procéd. opératoires lors d'autres circonstances induisant une mise à contrib. de la santé publ.	0,806	3,1	1	0,256	7	0,116	CHF 7'657
--------	--	---------------	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Reprogrammation du stimulateur

M79.66	T91.3 + Z45.80	00.97.20		08	I71B	M	Affections des muscles et des tendons ou foulure, claquage, âge > 15 ans, plus d'un jour d'hospitalisation	0,548	4,3	1	0,240	9	0,124	CHF 5'206
M54.4	M96.1 + Z45.80	00.97.20		08	I68E <16J. :I68D	M	Affections et blessures dans la région de la colonne vertébrale traitées de manière non opératoire, âge > 15 ans et plus d'un jour d'hospitalisation	0,566	5	1	0,255	11	0,078	CHF 5'377
M79.66	I73.0 + Z45.80	00.97.20		08	I71B	M	Affections des muscles et des tendons ou foulure, claquage, âge > 15 ans, plus d'un jour d'hospitalisation	0,548	4,3	1	0,240	9	0,124	CHF 5'206
M89.04		00.97.20		01	B71C	M	Affections des nerfs cérébraux et périphériques, plus d'un jour d'hospitalisation	0,677	5,1	1	0,311	12	0,105	CHF 6'432

- (*) Pas de codage d'électrodes lors de primo-implantations, si les électrodes définitives ont été implantées durant le test
- (**) Lors de remplacements, coder les électrodes uniquement si elles ont été remplacées,
- (***) L'ablation d'électrodes ne doit être codée que quand elles ont été effectivement retirées

- 1) Jours d'hospitalisation pris en compte pour le calcul des forfaits par cas.
- 2) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel il faut procéder à une réduction du forfait par cas.
- 3) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel un supplément journalier est payé en plus du forfait par cas.
- 4) Si la définition du DRG ne prévoit aucune borne inférieure ni supérieure de durée de séjour, aucune valeur n'est inscrite dans le catalogue.



CODES CHOP 2024 PERTINENTS

00.97 Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté

Code CHOP	Texte
00.97.20	Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté pour stimulation rachidienne <i>INCL.</i> Ajustement de la médication

03.93 Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur rachidien

Cod. a. : Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation d'autres structures du canal rachidien (03.9A.2-)
Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation épidurale (03.9A.1-)

Code CHOP	Texte
03.93.10	Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur épidural temporaire, système à une électrode, stimulation d'essai
03.93.11	Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur épidural temporaire, système à plusieurs électrodes, stimulation d'essai
03.93.20	Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur épidural permanent par voie percutanée, système à une électrode, stimulation continue
03.93.21	Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur épidural permanent par voie percutanée, système à plusieurs électrodes, stimulation continue
03.93.22	Implantation ou remplacement par voie chirurgicale ouverte d'électrode(s) de neurostimulateur épidural permanent, système à une électrode, stimulation continue
03.93.23	Implantation ou remplacement par voie chirurgicale ouverte d'électrode(s) de neurostimulateur épidural permanent, système à plusieurs électrodes, stimulation continue

03.94 Enlèvement d'électrodes de neurostimulateur rachidien

Cod. a. : Enlèvement d'un neurostimulateur pour neurostimulation de racine antérieure (03.9A.42)
Enlèvement d'un neurostimulateur pour neurostimulation épidurale (03.9A.41)

EXCL. Omettre le code - Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur rachidien (03.93.-)

Code CHOP	Texte
03.94.10	Enlèvement d'électrode(s) de neurostimulateur épidural, électrode en baguette, système à une électrode
03.94.11	Enlèvement d'électrode(s) de neurostimulateur épidural, électrode en baguette, système à plusieurs électrodes
03.94.20	Enlèvement d'électrode(s) de neurostimulateur épidural, électrode à plaque, système à une électrode
03.94.21	Enlèvement d'électrode(s) de neurostimulateur épidural, électrode à plaque, système à plusieurs électrodes

Abréviation: *Cod. a.* = Coder aussi, *INCL.* = inclusif, *EXCL.* = exclusif

03.99 Autre opération de la moelle épinière et du canal rachidien

Code CHOP	Texte
03.99.30	Révision sans remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur rachidien, électrode en baguette, système à une électrode
03.99.31	Révision sans remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur rachidien, électrode en baguette, système à plusieurs électrodes
03.99.32	Révision sans remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur rachidien, électrode à plaque, système à une électrode
03.99.33	Révision sans remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur rachidien, électrode à plaque, système à plusieurs électrodes

03.9A Interventions sur ou avec un neurostimulateur pour stimulation de la moelle épinière et des structures du canal rachidien

Code CHOP	Texte
03.9A.11	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation épidurale, système à une électrode, non rechargeable
03.9A.12	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation épidurale, système à plusieurs électrodes, non rechargeable
03.9A.13	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation épidurale, système à plusieurs électrodes, rechargeable
03.9A.31	Révision sans remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation épidurale Neurostimulation épidurale lors de troubles des fonctions intestinales et vésicales <i>Cod. a.:</i> Révision sans remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur épidurale (03.99.30 - 03.99.33)
03.9A.41	Enlèvement d'un neurostimulateur pour neurostimulation épidurale Neurostimulation épidurale lors de troubles des fonctions intestinales et vésicales <i>Cod. a.:</i> Enlèvement d'électrode(s) de neurostimulateur épidural (03.94.10 - 03.94.21) <i>EXCL.</i> Omettre le code - Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation épidurale (03.9A.1-)

Abréviation: Cod. a. = Coder aussi, INCL. = inclusif, EXCL. = exclusif

4. NEUROSTIMULATION PÉRIPHÉRIQUE POUR LE TRAITEMENT DE LA DOULEUR CHRONIQUE, NOUVELLE INDICATION POUR LA STIMULATION DE NERFS PÉRIPHÉRIQUES : CÉPHALÉES EN GRAPPE, P. EX. AVEC Vanta™ avec AdaptiveStim™ SureScan® MRI, Intellis™ AVEC AdaptiveStim™ SureScan® MRI

Positions SwissDRG

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus														
ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Test

M79.61	G54.0	04.92.20-31 (si électrodes déf. sont implantées)		01	B21E	O	Implantation d'autres électrodes	1,252	2,5	1	0,295	5	0,147	CHF 11'894
M79.66	G54.1	04.92.20-31 (si électrodes déf. sont implantées)		01	B21E	O	Implantation d'autres électrodes	1,252	2,5	1	0,295	5	0,147	CHF 11'894
G44.0		04.92.20-31 (si électrodes déf. sont implantées)		01	B21E	O	Implantation d'autres électrodes	1,252	2,5	1	0,295	5	0,147	CHF 11'894
M54.5		04.92.20-31 (si électrodes déf. sont implantées)		01	B21E	O	Implantation d'autres électrodes	1,252	2,5	1	0,295	5	0,147	CHF 11'894

Implantation des électrodes et du stimulateur

M79.61	G54.0	04.95.11	04.92.20/30*	01	B21C	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	2,600	3	1	0,932	7	0,184	CHF 24'700
		04.95.12 ou 04.95.13	04.92.21/31*	01	B21B	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervention particulière	3,218	2,7	1	0,233	5	0,187	CHF 30'571
M79.66	G54.1	04.95.11	04.92.20/30*	01	B21C	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	2,600	3	1	0,932	7	0,184	CHF 24'700
		04.95.12 ou 04.95.13	04.92.21/31*	01	B21B	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervention particulière	3,218	2,7	1	0,233	5	0,187	CHF 30'571
G44.0		04.95.11	04.92.20/30*	01	B21C	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	2,600	3	1	0,932	7	0,184	CHF 24'700
		04.95.12 ou 04.95.13	04.92.21/31*	01	B21B	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervention particulière	3,218	2,7	1	0,233	5	0,187	CHF 30'571
M54.5	M96.1	04.95.11	04.92.20/30*	01	B21C	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	2,600	3	1	0,932	7	0,184	CHF 24'700
		04.95.12 ou 04.95.13	04.92.21/31*	01	B21B	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervention particulière	3,218	2,7	1	0,233	5	0,187	CHF 30'571

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus

ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Remplacement des électrodes et du stimulateur

Z45.80		04.95.11	04.92.20/30 **	01	B21C	O	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes	2,600	3	1	0,932	7	0,184	CHF 24'700
		04.95.12 ou 04.95.13	04.92.21/31 **	01	B21B	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervention particulière	3,218	2,7	1	0,233	5	0,187	CHF 30'571

Explantation du stimulateur

Z45.80		04.95.31		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
--------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Explantation des électrodes

Z45.80		04.93.10-21 ***		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
--------	--	--------------------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Revision du stimulateur sans remplacement

Z45.80		04.95.21		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
--------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Revision des électrodes sans remplacement

Z45.80		04.94.11-14		23	Z01Z	M	Procédures opératoires lors d'autres circonstances induisant une mise à contribution de la santé publique	0,806	3,1	1	0,256	7	0,116	CHF 7'657
--------	--	-------------	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus

ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Reprogrammation du stimulateur

M79.61	Z45.80	00.97.30		08	I71B	M	Affections des muscles et des tendons ou foulure, claquage, âge > 15 ans, plus d'un jour d'hospitalisation	0,548	4,3	1	0,240	9	0,124	CHF 5'206
M79.66	Z45.80	00.97.30												
G44.0	Z45.80	00.97.30		01	B77B	M	Céphalées et âge > 15 ans, plus d'un jour d'hospitalisation	0,498	3,5	1	0,218	7	0,098	CHF 4'731
M54.5	Z45.80 + M96.1	00.97.30		08	I68E	M	Affections et blessures dans la région de la colonne vertébrale traitées de manière non opératoire, âge > 15 ans et plus d'un jour d'hospitalisation	0,566	5	1	0,255	11	0,078	CHF 5'377

(*) Pas de codage d'électrodes lors de primo-implantations, si les électrodes définitives ont déjà été implantées durant le test.

(**) Lors de remplacements, coder les électrodes uniquement si elles ont été remplacées,

(***) Ne coder l'ablation ou revision d'électrode uniquement si effectivement effectué.

1) Jours d'hospitalisation pris en compte pour le calcul des forfaits par cas.

2) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel il faut procéder à une réduction du forfait par cas.

3) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel un supplément journalier est payé en plus du forfait par cas.

4) Si la définition du DRG ne prévoit aucune borne inférieure ni supérieure de durée de séjour, aucune valeur n'est inscrite dans le catalogue.

CODES CHOP 2024 PERTINENTS

00.97 Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté

Code CHOP	Texte
00.97.30	Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté pour stimulation périphérique <i>INCL.</i> Ajustement de la médication

04.92 Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique

Cod. a.: Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation périphérique (04.95.1-)

Code CHOP	Texte
04.92.10	Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique temporaire, système à une électrode, test de stimulation
04.92.11	Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique temporaire, système à plusieurs électrodes, test de stimulation
04.92.20	Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique permanent par voie percutanée, électrode en baguette, système à une électrode
04.92.21	Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique permanent par voie percutanée, électrode en baguette, système à plusieurs électrodes
04.92.30	Implantation ou remplacement par voie chirurgicale ouverte d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique permanent, électrode à plaque, système à une électrode
04.92.31	Implantation ou remplacement par voie chirurgicale ouverte d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique permanent, électrode à plaque, système à plusieurs électrodes

04.93 Ablation d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique

Cod. a.: Enlèvement d'un neurostimulateur pour neurostimulation périphérique (04.95.3-)

EXCL. Omettre le code - Implantation ou remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique (04.92.-)

Code CHOP	Texte
04.93.10	Ablation d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique, électrode en baguette, système à une électrode
04.93.11	Ablation d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique, électrode en baguette, système à plusieurs électrodes
04.93.20	Ablation d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique, électrode à plaque, système à une électrode
04.93.21	Ablation d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique, électrode à plaque, système à plusieurs électrodes

Abréviation: *Cod. a.* = Coder aussi, *INCL.* = inclusif, *EXCL.* = exclusif

04.94 Révision sans remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique

Code CHOP	Texte
04.94.10	Révision sans remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique, SAP
04.94.11	Révision sans remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique, électrode en baguette, système à une électrode
04.94.12	Révision sans remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique, électrode en baguette, système à plusieurs électrodes
04.94.13	Révision sans remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique, électrode à plaque, système à une électrode
04.94.14	Révision sans remplacement d'électrode(s) de neurostimulateur périphérique, électrode à plaque, système à plusieurs électrodes

04.95 Interventions sur ou avec un neurostimulateur périphérique

Code CHOP	Texte
04.95.11	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation périphérique, système à une électrode, non rechargeable Stimulation du nerf sacré lors de troubles des fonctions intestinales et vésicales
04.95.12	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation périphérique, système à plusieurs électrodes, non rechargeable
04.95.13	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation périphérique, système à plusieurs électrodes, rechargeable
04.95.21	Révision sans remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation périphérique Stimulation du nerf sacré lors de troubles des fonctions intestinales et vésicales
04.95.31	Enlèvement d'un neurostimulateur pour neurostimulation périphérique Stimulation du nerf sacré lors de troubles des fonctions intestinales et vésicales

Abréviation: Cod. a. = Coder aussi, INCL. = inclusif, EXCL. = exclusif

5. STIMULATION CÉRÉBRALE PROFONDE (SCP) POUR LE TRAITEMENT DES MOUVEMENTS ANORMAUX OU DE L'ÉPILEPSIE, P. EX. AVEC Percept™ PC, Percept™ RC avec BrainSense™ Sensing Technology

Positions SwissDRG

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus														
ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Sélection

G20.11		89.15.90 (seulement si critères du diagnostic complexe sont remplis)	89.15.40	01	B67B	M	Maladie de Parkinson, plus d'un jour d'hospitalisation	0,889	7	1	0,422	15	0,126	CHF 8'446
					B67A**	M	Maladie de Parkinson avec CC extrêmement sévères ou diminution extrême ou réglage de paramètres neurologiques de stimulation ou traitement complexe des atteintes motrices extrapyramidales à partir de 7 jours de traitement, plus d'un jour d'hospitalisation	1,468	10,6	2	0,481	20	0,142	CHF 13'946
G24.1		89.15.90 (seulement si critères du diagnostic complexe sont remplis)		01	B85B (>16J.: B85A)	M	Maladies dégénératives du système nerveux, plus d'un jour d'hospitalisation, âge > 15 ans	0,781	5,4	1	0,369	13	0,147	CHF 7'420
G25.0		89.15.90 (seulement si critères du diagnostic complexe sont remplis)		01	B81C	M	Autres affections du système nerveux, plus d'un jour d'hospitalisation	0,764	5,8	1	0,349	13	0,129	CHF 7'258
G40.1 ou G40.2		89.15.90 (seulement si critères du diagnostic complexe sont remplis)		01	B76G	M	Crises convulsives, âge > 5 ans, plus d'un jour d'hospitalisation	0,627	3,8	1	0,279	8	0,130	CHF 5'957

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus

ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Implantation du stimulateur et des électrodes

G20.11 G24.1 G25.0 G40.1		02.97.12 ou 02.97.15	02.93.34 + 89.1A.10- 11	01	B21A	O	Implantation d'un neurostimulateur avec électrodes pour stimulation cérébrale ou pompe à médicaments ou traitement complexe des atteintes motrices extrapyramidales à partir de 14 jours de traitement ou procédures opératoires particulières en plusieurs temps	6,989	10	2	0,633	16	0,199	CHF 66'396
Z45.80	G20.11	02.97.12 ou 02.97.15	02.93.34* 00.9A.2C	01	B21B	O	Implantation d'un neurostimulateur avec système à plusieurs électrodes ou intervention particulière	3,218	2,7	1	0,233	5	0,187	CHF 30'571

Explantation du stimulateur

Z45.80		02.97.31		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
--------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Explantation du stimulateur et des électrodes

Z45.80		02.97.31	02.93.51	23	Z01Z	O	Procédures opératoires lors d'autres circonstances induisant une mise à contribution de la santé publique	0,806	3,1	1	0,256	7	0,116	CHF 7'657
--------	--	----------	----------	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Revision du stimulateur sans remplacement

Z45.80		02.97.21		23	Z64C	M	Autres facteurs influant sur l'état de santé et suivi thérapeutique après la conclusion du traitement ou état après transplantation d'organe, plus d'un jour d'hospitalisation	0,505	3,2	1	0,231	7	0,110	CHF 4'798
--------	--	----------	--	----	------	---	--	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Revision des électrodes sans remplacement

Z45.80		02.93.41 ou 02.93.42 (p.ex. pour l'extension du câble)		23	Z01Z	M	Procédures opératoires lors d'autres circonstances induisant une mise à contribution de la santé publique	0,806	3,1	1	0,256	7	0,116	CHF 7'657
--------	--	--	--	----	------	---	---	-------	-----	---	-------	---	-------	-----------

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus

ICD		CHOP		MDC	SwissDRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	

Reprogrammation du stimulateur

G20.11	Z45.80	00.97.10		01	B67B	M	Maladie de Parkinson, plus d'un jour d'hospitalisation	0,889	7	1	0,422	15	0,126	CHF 8'446
					B67A**	M	Maladie de Parkinson avec CC extrêmement sévères ou diminution extrême ou réglage de paramètres neurologiques de stimulation ou traitement complexe des atteintes motrices extrapyramidales à partir de 7 jours de traitement, plus d'un jour d'hospitalisation	1,468	10,6	2	0,481	20	0,142	CHF 13'946
G24.1	Z45.80	00.97.10		01	B85B (>16J.: B85A)	M	Maladies dégénératives du système nerveux, plus d'un jour d'hospitalisation, âge > 15 ans	0,781	5,4	1	0,369	13	0,147	CHF 7'420
G25.0	Z45.80	00.97.10		01	B81C	M	Autres affections du système nerveux, plus d'un jour d'hospitalisation	0,764	5,8	1	0,349	13	0,129	CHF 7'258
G40.1	Z45.80	00.97.10		01	B76G	M	Crises convulsives, âge > 5 ans, plus d'un jour d'hospitalisation	0,627	3,8	1	0,279	8	0,130	CHF 5'957

* Si un changement d'électrodes est effectué, celui-ci est à coder avec 02.93.34. Cela mène au B21A avec un cost-weight de 6,989.

** Avec diagnostic supplémentaire nécessitant un traitement ou bien troubles médicaux graves ou p. ex. CHOP 89.1A.11 Réglage par le neurologue des paramètres de stimulation, durée plus de 5 jours

1) Jours d'hospitalisation pris en compte pour le calcul des forfaits par cas.

2) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel il faut procéder à une réduction du forfait par cas.

3) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel un supplément journalier est payé en plus du forfait par cas.

4) Si la définition du DRG ne prévoit aucune borne inférieure ni supérieure de durée de séjour, aucune valeur n'est inscrite dans le catalogue.



CODES CHOP 2024 PERTINENTS

00.97 Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté

Code CHOP	Texte
00.97.10	Reprogrammation d'un neurostimulateur implanté pour stimulation centrale

00.9A.2 Type de matériau utilisé pour la substitution et le renforcement tissulaires

Code CHOP	Texte
00.9A.2C	Matériau (partiellement) résorbable, synthétique, imprégné d'agent antimicrobien Copolymères de polyglycolide, carbonate de polytriméthylène

02.93 Interventions sur ou avec électrode(s) pour neurostimulation intracrânienne

Implantation ou remplacement d'électrodes du trou ovale
 Implantation ou remplacement d'électrodes en bandes
 Implantation ou remplacement d'électrodes profondes
 Implantation ou remplacement de grilles sous-durales
 Implantation ou remplacement de pointes épidurales
 Implantation ou remplacement de récepteur électroencéphalographique

Note: La mise en place d'un cadre stéréotaxique est comprise dans le code.

Code CHOP	Texte
02.93.34	Implantation ou remplacement de microélectrodes permanentes de dérivation et de stimulation multiloculaire
02.93.41	Révision sans remplacement d'électrodes pour neurostimulation intracrânienne, stéréotaxique, système permanent à une électrode pour stimulation permanente
02.93.42	Révision sans remplacement d'électrodes pour neurostimulation intracrânienne, stéréotaxique, système permanent à plusieurs électrodes pour stimulation permanente
02.93.51	Enlèvement des électrodes pour neurostimulation intracrânienne Cod. a.: Enlèvement d'un neurostimulateur pour neurostimulation intracrânienne (02.97.3-) EXCL. Omettre le code - Implantation ou remplacement d'électrodes pour neurostimulation intracrânienne (02.93.3-)

02.97 Interventions sur ou avec un neurostimulateur pour neurostimulation intracrânienne

Code CHOP	Texte
02.97.12	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation intracrânienne, système à plusieurs électrodes, non rechargeable
02.97.15	Implantation ou remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation intracrânienne, système à plusieurs électrodes, rechargeable, bidirectionnel
02.97.21	Révision sans remplacement d'un neurostimulateur pour neurostimulation intracrânienne
02.97.31	Enlèvement d'un neurostimulateur pour neurostimulation intracrânienne

Abréviation: Cod. a. = Coder aussi, INCL. = inclusif, EXCL. = exclusif

89.15 Autre test non-opératoire de fonction neurologique

Code CHOP	Texte
89.15.40	Examen neurologique lors de troubles moteurs, étude de la pharmacosensibilité avec tests quantitatifs
89.15.90	Diagnostic complexe avant stimulation cérébrale profonde Pour des troubles moteurs ou pour des maladies neurologiques ou psychiatriques (sans troubles moteurs). <i>Cod. a.:</i> Examen neurologique lors de troubles moteurs, étude de la pharmacosensibilité avec tests quantitatifs et tests documentés sur vidéo (89.15.40) <i>Note:</i> Caractéristiques minimales: - examen neurologique et psychiatrique, - étude des possibilités de traitement chirurgical (y c. IRM crânienne), - conseil approfondi au patient et à ses proches (temps minimum 2 heures, peut être réparti en plusieurs séances), - tests neuropsychologiques préopératoires standardisés complets (y compris test de l'attention, de la mémoire verbale et non verbale, des fonctions exécutives, des aptitudes visuo-constructives)

89.1A Réglage par le neurologue des paramètres de stimulation

Stabilisateur postopératoire

INCL. Diagnostic fonctionnel clinique quantitatif à l'aide de tests standardisés scientifiquement reconnus (p. ex. UPDRS dans la maladie de Parkinson, BFMRS dans la dystonie)

Note: Caractéristiques minimales: Équipe spécialisée dirigée par un neurologue au bénéfice d'une formation clinique spéciale supervisée d'au moins une année en stimulation cérébrale profonde, au sein d'une équipe interdisciplinaire disposant des infrastructures nécessaires (neurochirurgie stéréotaxique, neurologie avec spécialisation dans les troubles moteurs, neuroradiologie). Le traitement de patients souffrant de maladies psychiatriques par stimulation cérébrale profonde requiert la présence d'un psychiatre dans l'équipe interdisciplinaire.

Code CHOP	Texte
89.1A.00	Réglage par le neurologue des paramètres de stimulation, SAP
89.1A.10	Réglage par le neurologue des paramètres de stimulation, durée jusqu'à 5 jours
89.1A.11	Réglage par le neurologue des paramètres de stimulation, durée plus de 5 jours

93.59 Autre immobilisation, compression et soin de plaie

EXCL. Dispositif de fixation externe (84.71-84.73)

Code CHOP	Texte
93.59.09	Autre immobilisation, compression et soin de plaie, autre

Abréviation: Cod. a. = Coder aussi, INCL. = inclusif, EXCL. = exclusif

6. TRAITEMENT AU VISUALASE™ - SYSTÈME D'ABLATION AU LASER GUIDÉ PAR IRM

Positions SwissDRG

Extrait du catalogue SwissDRG 2024 (Version 13.0) dans les hôpitaux de soins aigus

ICD		CHOP		MDC	Swiss-DRG	Partition	Désignation selon SwissDRG	Cost-Weight	Durée moyenne de séjour 1)	BIDS		BSDS		Revenu avec un baserate de CHF 9'500.-
DP	DS	PP	PS							1er jour avec réduction 2/3)	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément 3/4)	Cost-weight/jour	
C71.0		01.51.41		01	B20C	O	Interventions intracrâniennes particulières ou complexes ou grande opération de la colonne vertébrale avec procédure complexe ou traitement complexe de soins intensifs > 119 points, âge > 15 ans	2,146	5,9	1	0,209	12	0,233	CHF 20'387
G40.1		01.51.49												

1) Jours d'hospitalisation pris en compte pour le calcul des forfaits par cas.

2) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel il faut procéder à une réduction du forfait par cas.

3) Premier jour d'hospitalisation, pour lequel un supplément journalier est payé en plus du forfait par cas.

4) Si la définition du DRG ne prévoit aucune borne inférieure ni supérieure de durée de séjour, aucune valeur n'est inscrite dans le catalogue.

CODES CHOP 2024 PERTINENTS

00.3 Chirurgie assistée par ordinateur [CAO]

Chirurgie guidée par l'image [IGS]

Navigation sans CT

Navigation sans imagerie

Cod. a.: Procédures diagnostiques et thérapeutiques

Note: Les codes suivants sont des codes supplémentaires. L'intervention spécifique doit être codée séparément.

Code CHOP	Texte
00.32	Chirurgie assistée par ordinateur avec IRM/IRMA

00.99 Autres interventions spéciales

Cod. a.: Mesures spécifiques aux organes

Note: Les codes suivants désignent des informations supplémentaires sur des techniques opératoires et méthodes d'imagerie. Ils doivent être utilisés pour codage supplémentaire si ces informations ne sont pas déjà contenues dans le code lui-même.

Code CHOP	Texte
00.99.60	Utilisation d'un système de navigation <i>EXCL.</i> Chirurgie assistée par ordinateur (00.3)
00.99.92	Utilisation peropératoire des méthodes d'imagerie <i>Kod. eb.:</i> Operativer Eingriff und Anwendung des Navigationssystems

01.24 Autre craniotomie

Craniotomie pour évacuation d'abcès épidual

Craniotomie pour évacuation d'hématome extradural

Décompression crânienne

Exploration crânienne

Trépanation crânienne

EXCL. Autre incision du cerveau, extraction de corps étranger intracérébral (01.39.30)

Code CHOP	Texte
01.24.2	Craniotomie, abord par la calotte crânienne <i>Cod. a.:</i> La procédure diagnostique ou thérapeutique respective, si la voie d'abord n'est pas déjà contenue dans le code. <i>EXCL.</i> Craniotomie en tant qu'intervention chirurgicale séparée (01.24.10 - 01.24.16) <i>Note:</i> Les codes suivants sont des codes supplémentaires. Ils ne doivent être utilisés que pour indiquer la voie d'abord dans le cadre d'une opération.

Abréviation: *Cod. a.* = Coder aussi, *INCL.* = inclusif, *EXCL.* = exclusif

01.24.20	Craniotomie, abord par la calotte crânienne, SAP
01.24.21	Trépanation de la calotte crânienne comme voie d'abord
01.24.22	Craniotomie stéréotaxique, abord par la calotte crânienne
01.24.29	Craniotomie, abord par la calotte crânienne, autre

01.51 Excision et destruction de lésion ou tissu du cerveau et des méninges cérébrales

EXCL. Biopsie des méninges cérébrales (01.11.-, 01.12.-)

Code CHOP	Texte
01.51.4	Destruction de lésion ou tissu du cerveau Thermoablation (induite au laser) <i>INCL.</i> Insertion de cathéter, intracérébrale <i>Cod. a.:</i> Abord par la calotte crânienne (01.24.2-)
01.51.41	Destruction de tissu intracérébral de tumeur primaire
01.51.42	Destruction de tissu intracérébral de tumeur d'origine non cérébrale
01.51.49	Destruction de tissus ou de lésion du cerveau, autre

Abréviation: Cod. a. = Coder aussi, INCL. = inclusif, EXCL. = exclusif

Medtronic

Medtronic (Suisse) AG

Medtronic (Suisse) SA
Weltpoststrasse 5
3015 Bern
Téléphone : +41 31 868 01 00
Téléfax : +41 31 868 01 98
swisscontact@medtronic.com

fr-ch-12368123-EMEA © Medtronic, Inc.
2024. All Rights Reserved. Version 1/2024
© Medtronic (Suisse) SA. Tous droits réservés.

Aspects légaux

Ce document est une aide de codage complétée d'exemples choisis. Medtronic n'entend être ni exhaustif ni exact sur les informations contenues dans cette brochure. Par conséquent, toutes revendications contre Medtronic quant à cette aide de codage sont exclues. Medtronic tient à signaler que particulièrement les diagnostics mentionnés ne peuvent être exhaustifs, car chaque patient est différent. De plus, il faut tenir compte que l'association à un DRG peut changer selon les diagnostics supplémentaires (p.ex. comorbidités, situation post-opératoire). Notamment, cette aide de codage ne contient pas d'informations générales sur le remboursement ou sur le remboursement de thérapies d'autres fournisseurs. Tous droits réservés. Une reproduction totale ou partielle est interdite sans l'accord préalable écrit de Medtronic.

Pour obtenir des informations détaillées sur le mode d'emploi, les procédures d'implantation, les indications, les contre-indications, les mises en garde, les précautions et les complications éventuelles, consultez le manuel du produit. Pour plus d'informations, contactez votre représentant Medtronic local et/ou consultez le site Web de Medtronic à l'adresse medtronic.com/ch-fr.

Pour obtenir des informations sur les produits concernés, veuillez consulter le manuel d'utilisation à l'adresse www.medtronic.com/manuals. Les manuels peuvent être consultés en utilisant la dernière version d'un navigateur Internet courant. Pour des résultats optimaux, utilisez Adobe Acrobat® Reader en même temps que le navigateur.